

	Quéméner Guillaume-François-Marie : Né le 15-02-1885 à Plouvorn ; 1910, prêtre, vicaire à Kernilis ; 1912, vicaire à Plonéour-Lanvern ; 1923, vicaire à Lanhouarneau ; 1925, maison de Keraudren ; décédé le 16-05-1929. Guerre 1914-1918 : Caporal brancardier au 219e R.I. 1re citation (Ordre du Régiment) : « Parti avec les vagues d'assaut, a pansé les blessés sous un violent bombardement. » 2e citation : « Caporal-brancardier ayant un sentiment élevé de ses devoirs. A donné, au cours des combats des 6 et 10 octobre, l'exemple du courage et du dévouement le plus absolu ; a dirigé, sous le feu de l'ennemi, le relèvement des blessés et l'inhumation des morts, s'attachant à ne laisser aucun des nôtres sur le terrain. Le 6 octobre au matin, a porté secours aux blessés, sous un violent feu de barrage, au moment où le bataillon prenait sa formation de combat. » Signé Prax, Général commandant le XIe Corps d'Armée. Gabriel Pondaven, <i>Le livre d'or du clergé pendant la guerre (1914-1919)</i>, Quimper, A. de Kérangal, 1919 Étude : <i>Semaine religieuse de Quimper et Léon</i>, 1929 p. 409-411.
--	---

Dix ans après la fin des hostilités, la guerre continue de faire des victimes. À la liste funèbre, déjà bien longue, des prêtres anciens combattants du diocèse de Quimper, il faut inscrire un nom de plus : l'abbé Jean-François Quéméner, gravement atteint par les gaz asphyxiants, s'est éteint à la maison de repos de Keraudren, après trois mois de lente agonie. Il était âgé de 44 ans.

Né à Plouvorn, il fut élevé dans le culte de Notre-Dame de Lambader, la patronne vénérée de toute la région. C'est à Plouvorn aussi qu'il fit ses premières études, dans cette école libre qui fut le berceau de temps de vocations ecclésiastiques. Il passa de là au collège de Saint-Pol-de-Léon, et sa vocation y mûrit doucement sous l'œil maternel de Notre-Dame du Kreisker.

Admis au Grand Séminaire de Quimper, il connut le magnifique établissement, que les supérieurs successifs avaient si bien adapté à sa destination. Il ne devait pas y terminer sa formation cléricale : il fut de ceux qui vécurent les tristes jours de 1906-1907. Pendant plusieurs semaines, les séminaristes purent s'attendre à être expulsés d'un moment à l'autre ; c'étaient des alertes continuelles, si bien que l'expulsion elle-même, qui eut lieu enfin le 30 janvier 1907, fut pour eux un vrai soulagement. Directeurs et séminaristes étaient réunis à la salle des Exercices ; à tous, les gendarmes mirent la main à l'épaule, puis les conduisirent à la porte, sans excès de ménagements. La force triomphait, sans gloire. C'était bien « le temps où les Français ne s'aimaient pas ».

Cependant l'application des lois de Séparation eut pour beaucoup de séminaristes et de prêtres une autre conséquence. Ils perdaient leur dispense d'étudiants ecclésiastiques, et devaient, suivant la lettre de la loi, compléter leur temps de service militaire. On ne pouvait attendre, du gouvernement d'alors, une mesure gracieuse pour ce cas exceptionnel qu'il avait lui-même créé ; et ils furent, en effet, rappelés à la caserne. Jean-François Quéméner fut affecté au 64e, à Ancenis, où il rencontra M. Jézéquel, l'actuel recteur de Bohars, et quelques autres amis. Leur libération arriva, pourtant, plus tôt

qu'ils ne s'y attendaient. Jean-François Quéméner, dont la solide vocation avait résisté victorieusement à toutes ces épreuves, rentra au Grand Séminaire transféré à Brest ; et en juillet 1910, il fut appelé au sacerdoce.

Tôt après il était nommé vicaire à Kernilis. C'est dans cette excellente petite paroisse qu'il fit l'apprentissage du saint ministère ; il s'y montra déjà tel que nous l'avons connu par la suite, prêtre plein de zèle, mais d'un zèle éclairé par un solide bon sens.

Après deux ans, il fut nommé à l'importante paroisse de Plonéour-Lanvern. Il sut vite s'adapter à un apostolat tout nouveau, et en peu de temps gagna la sympathie des paroissiens, surtout des jeunes gens. C'est pour eux qu'il réalisa ce tour de force de fonder une musique sans être lui-même musicien. M. Havas lui céda les instruments ; un « chef » dévoué lui assura son concours, et les soirées au patronage de Plonéour connurent ainsi plus de variété et d'animation.

À la déclaration de guerre, M. Quéméner partit pour rejoindre son régiment, le 219^e. Ses compagnons sont unanimes à louer son entrain et son courage. Caporal brancardier, beaucoup lui doivent d'être encore de ce monde. Quant à lui-même, atteint par les gaz, il revint à Plonéour, avec la croix de guerre et la médaille militaire, mais aussi avec une santé gravement compromise.

Au bout de quelques années, il dut, à regret, quitter Plonéour-Lanvern, où le service paroissial et surtout la direction du patronage étaient au-dessus de ses forces déjà sensiblement affaiblies.

On lui attribua un poste plus doux, Lanhouarneau. Mais la maladie faisait des progrès rapides et deux saisons ont Mont-Dore ne réussirent pas à les enrayer.

Voyant qu'il ne pouvait plus répondre d'un service régulier, il obtint de ses supérieurs de se retirer à la maison de Kéraudren. Il trouva encore le moyen de se dévouer, dans la maison d'abord, en rendant à des confrères plus souffrants tous les services en son pouvoir, et aussi au dehors, car on ne faisait pas enfin appel à sa bonne volonté. C'est même au retour d'une de ces missions charitables dans un pays au climat rude qu'il se coucha pour ne plus se relever. Il ne se fit pas d'illusions : une fois de plus, il voyait la mort en face ; elle le trouva prêt.

Et maintenant, après une vie assez brève, qui comporta nombre d'épreuves et de souffrances vaillamment supportées « jusqu'au bout » pour Dieu, M. Quéméner repose au cimetière de Plouvorn. Une foule nombreuse assistait à l'enterrement. Les paroisses où il exerça le ministère étaient représentées par leur pasteur et une délégation de fidèles. Les prêtres étaient nombreux aussi, parmi eux naturellement ses anciens compagnons de tranchée : avec le clergé de la paroisse, avec M. le Supérieur de Kéraudren et M. le curé de Lambézéllec, ils avaient tenu à lui rendre un suprême témoignage d'estime et de sympathie, à unir, pour le repos de son âme, leurs prières à celles de l'église.

Semaine religieuse de Quimper et Léon, 1929 p. 409-411.